

66 rue Saint Julien - BP 10829
59508 DOUAI CEDEX
Tél. : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
Internet : www.infogreffe.fr

CGI PARTNERS
363 rue Saint-Amand
Frais Marais
59500 Douai

V/REF :
N/REF : 2011 B 546 / 2011-A-2671

Le Greffier du Tribunal de Commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 02/12/2011,

P.V. d'assemblée du 31/10/2011
- Augmentation de capital

Statuts mis à jour

Concernant la société

CGI PARTNERS
Société par actions simplifiée
363 rue Saint-Amand
Frais Marais
59500 Douai


Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2671 le 02/12/2011
R.C.S. DOUAI 534 366 075 (2011 B 546)

Fait à DOUAI le 02/12/2011,

Le Greffier



CGI PARTENERS
SAS au capital fixe de 1000 euros.
363 rue de st Amand
59500 Douai
RCS Douai 534366075

2013546
Greffe du Commerce DOUAI
59500 (nord)
Dépôt n°: UA 2641
Le :
Le Greffier : 

Le 31-10-2011 à 17 heures 30, au siège de la société,

Les soussignés :

- Monsieur DELILLE Jean-Jacques, né(e) le 10/05/1960 à Somain, marié, de nationalité française, demeurant 363 rue de st Amand, 59500 Douai.

- Monsieur CHAITEMPS Jean-Christophe, né(e) le 03/09/1960 à Valenciennes, marié, de nationalité française, demeurant 66 rue st Julien, 59500 Douai.

- Madame DELILLE Aude, née MALAGIES, le 17/04/1961 à Lille, mariée, de nationalité française, demeurant 363 rue de st Amand, 59500 Douai.

représentant toutes les parts sociales de la société, sont réunis pour

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ayant pour ordre du jour présenté par Monsieur DELILLE Jean-Jacques, Président, ce qui suit :

Augmentation du capital social.

RESOLUTION N°1

Le capital social initialement de 1000 euros est augmenté à 2550 euros, par création de 155 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°2

Les associés en vertu des dispositions de l'article L 225-135 décident de supprimer le droit préférentiel de souscription.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE



RESOLUTION N°3

Les associés décident d'agréer M Patrice ROHART comme nouvel associé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°4

Les associés décident de répartir l'augmentation de capital de la manière suivante :

Patrice ROHART : souscription de 85 actions
Jean-Christophe CHAUTEMPS : souscription de 35 actions nouvelles
Aude DELILLE : souscription de 17 actions nouvelles
Jean-Jacques DELILLE : souscription de 18 actions nouvelles.

La somme représentant l'augmentation de capital est déposée à la banque : CIC Nord-Ouest 19 rue St Jacques à DOUAI 59500

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°4

Il est décidé d'ajouter à l'article 28 des statuts l'alinéa suivant :

Par exception le premier exercice social commencera à la date de signature des statuts pour se terminer au 31 Décembre 2012.

RESOLUTION N°5

Les statuts seront mis à jour.

Pouvoir est donné au Président pour accomplir les formalités auprès des organismes compétents.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

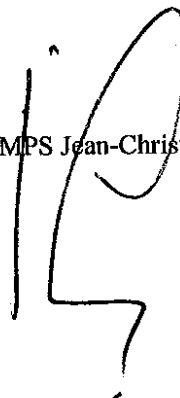
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30. Par conséquent, il est dressé le présent procès verbal signé par la collectivité des actionnaires.

Fait à Douai le 31-10-2011 en quatre exemplaires.

Monsieur DELILLE Jean-Jacques



Monsieur CHAUTEMPS Jean-Christophe



Madame MALAGIES Aude



66 rue Saint Julien - BP 10829
59508 DOUAI CEDEX
Tél. : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
Internet : www.infogreffe.fr

CGI PARTNERS
363 rue Saint-Amand
Frais Marais
59500 Douai

V/REF :
N/REF : 2011 B 546 / 2011-A-2671

Le Greffier du Tribunal de Commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 02/12/2011,

P.V. d'assemblée du 31/10/2011
- Augmentation de capital

Statuts mis à jour

Concernant la société

CGI PARTNERS
Société par actions simplifiée
363 rue Saint-Amand
Frais Marais
59500 Douai

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2671 le 02/12/2011
R.C.S. DOUAI 534 366 075 (2011 B 546)

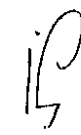
Fait à DOUAI le 02/12/2011,

Le Greffier



CGI PARTENERS
SAS au capital fixe de 1000 euros.
363 rue de st Amand
59500 Douai
RCS Douai 534366075

2013546

Greffe du Commerce DOUAI 59500 (nord)	
Dépôt n°:	WA 2641
Le :	
Le Greffier :	

Le 31-10-2011 à 17 heures 30, au siège de la société,

Les soussignés :

- Monsieur DELILLE Jean-Jacques, né(e) le 10/05/1960 à Somain, marié, de nationalité française, demeurant 363 rue de st Amand, 59500 Douai.

- Monsieur CHAUTEMPS Jean-Christophe, né(e) le 03/09/1960 à Valençay, marié, de nationalité française, demeurant 66 rue stjulien, 59500 Douai.

- Madame DELILLE Aude, née MALAGIES, le 17/04/1961 à Lille, marié, de nationalité française, demeurant 363 rue de st Amand, 59500 Douai.

représentant toutes les parts sociales de la société, sont réunis pour

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ayant pour ordre du jour présenté par Monsieur DELILLE Jean-Jacques, Président, ce qui suit :

Augmentation du capital social.

RESOLUTION N°1

Le capital social initialement de 1000 euros est augmenté à 2550 euros, par création de 155 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°2

Les associés en vertu des dispositions de l'article L 225-135 décident de supprimer le droit préférentiel de souscription.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE



RESOLUTION N°3

Les associés décident d'agréer M Patrice ROHART comme nouvel associé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N°4

Les associés décident de répartir l'augmentation de capital de la manière suivante :

Patrice ROHART : souscription de 85 actions
Jean-Christophe CHAITEMPS : souscription de 35 actions nouvelles
Aude DELILLE : souscription de 17 actions nouvelles
Jean-Jacques DELILLE : souscription de 18 actions nouvelles.

La somme représentant l'augmentation de capital est déposée à la banque : CIC Nord-Ouest 19 rue St Jacques à DOUAI 59500

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N°4

Il est décidé d'ajouter à l'article 28 des statuts l'alinéa suivant :

Par exception le premier exercice social commencera à la date de signature des statuts pour se terminer au 31 Décembre 2012.

RESOLUTION N°5

Les statuts seront mis à jour.

Pouvoir est donné au Président pour accomplir les formalités auprès des organismes compétents.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

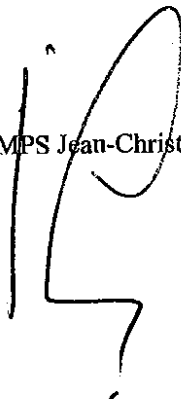
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30. Par conséquent, il est dressé le présent procès verbal signé par la collectivité des actionnaires.

Fait à Douai le 31-10-2011 en quatre exemplaires.

Monsieur DELILLE Jean-Jacques



Monsieur CHAITEMPS Jean-Christophe



Madame MALAGIES Aude

